

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

Extrait du registre des délibérations du
Comité syndical

Réunion du lundi 4 avril 2022

Date de convocation : 29 mars 2022	Nombre de membres { présents : 41 absents : 42
Nombre de membres en exercice : 83	
Date de publication : 14 avril 2022	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 41
Voix CONTRE : 0 – Délibération n° C2022-13
Abstentions, blancs ou nuls : 0

OBJET : Programme Génie civil annexe 2022 (GC 2022)

L'an DEUX MIL VINGT-DEUX, le QUATRE du mois d'AVRIL, lundi à 9 heures 25 minutes, les membres du Comité du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au complexe Saintes Vegas, sous la présidence de monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 29 mars 2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 41 délégués, formant la majorité des 83 membres en exercice
(Nota : du fait de l'état d'urgence sanitaire, le quorum se porte à 28)

Mme ADOLPHE Mariette, déléguée de la commune de SAUJON
M. BERTAUD Christophe, délégué de la commune de LA ROCHELLE
M. BERTRAND Marc, délégué du canton de Pons
M. BOURSIER Daniel, délégué du canton de Marans
Mme BRANCHEREAU Christine, déléguée du canton de Saintonge Estuaire
M. BRODZIAK François, délégué du canton des Trois Monts
M. CAUSSIN Jean-Pierre, délégué du canton de Matha
M. DAUGY Emmanuel, délégué du canton de La Tremblade
M. DAVIAUD Alain, délégué du canton de Thénac
M. BOUCARD Dominique, suppléant de M. DE BLEECKER Hervé, délégué de la commune de PUILBOREAU
Mme DEMENÉ Lydie, déléguée du canton de Tonnay-Charente
Mme FALCONNET Marie-Line, déléguée du canton de Matha
M. FOURRÉ Jean-Luc, délégué du canton de Chanières
M. GAILLOT Bruno, délégué du canton de l'Île d'Oléron
M. GARDELLE Jérôme, délégué du canton de Thénac
M. GARDIEN Maurice, délégué du canton de La Jarrie
M. GARRAUD Patrick, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. GEOFFROY Pierre, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. GOUSSARD Jean-Paul, délégué du canton de l'Île de Ré
M. JOURDAIN Serge, délégué du canton des Trois Monts
M. JUSTINIEN Rémi, délégué de la commune de TONNAY-CHARENTE
M. KINDER Alain, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. LESAUVAGE Thierry, délégué de la commune de ROCHEFORT
M. LESPINASSE Sylvain, délégué du canton de Chanières

M. LOUX Gilbert, délégué de la commune de ROYAN
 M. LUCAZEAU Christian, délégué du canton de Saintonge Estuaire
 M. MAINDRON Bernard, délégué du canton de Jonzac
 M. MARY Guy, délégué du canton de La Tremblade
 M. MASERO Michel, délégué du canton des Trois Monts
 M. MICHAUD Jacky, délégué du canton de Saint-Porchaire
 M. ORGERON Patrick, délégué de la commune de PÉRIGNY
 M. PETIT Jean-Jacques, délégué du canton de Châtelailon-Plage
 M. PETIT Jean-Marie, délégué de la commune de MARENNES-HIERS-BROUAGE
 M. PROUTEAU Jacky, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
 M. LORAND Jean, suppléant de M. ROBIN Patrick, délégué de la commune d'AYTRÉ
 M. ROUYER Denis, délégué du canton de Marennes
 M. TAUNAY Dominique, délégué du canton de Saujon
 M. TERRIEN Joël, délégué de la commune de SAINTES
 M. VALLÉE Michel, délégué du canton de Saintonge Estuaire
 M. VENNER Gilles, délégué du canton de Matha
 M. ZÉLIE Roger, délégué du canton de l'Île de Ré

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS : 42 délégués.

M. BARATHIEU André, délégué du canton de Tonnay-Charente, excusé
 M. BOUCHET Jean-Pierre, délégué du canton de Pons, excusé
 M. BRIDIER Patrice, délégué du canton de l'Île d'Oléron, excusé
 M. BRUNET Elisée, délégué du canton de l'Île d'Oléron
 M. BURNET Alain, délégué de la commune de ROCHEFORT
 M. CABRI Christophe, délégué du canton de Jonzac
 M. CADOT Matthieu, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
 M. CALMONT Bruno, délégué du canton de Surgères, excusé
 M. CÉNÉRINI Gilles, délégué du canton de La Tremblade, excusé
 M. COULON Thierry, délégué de la commune de CHÂTELAILLON-PLAGE
 M. CROUZET Jacques, délégué du canton de Thénac
 M. DAVIET Laurent, délégué de la commune de SAINTES
 M. DELAGE Stéphane, délégué du canton de Marennes, excusé
 M. DEVOUGE Stéphane, délégué de la commune de VAUX-SUR-MER
 M. DURESSAY Julien, délégué de la commune de ROYAN, excusé
 M. FERRET Bruno, délégué du canton de Marans
 Mme GATINEAU Sylvie, déléguée du canton de Marans, excusée
 M. GLENEAUD Jacques, délégué du canton de Lagord
 M. GUÉGO Dominique, délégué de la commune de LA ROCHELLE
 M. GUIGNOUARD Philippe, délégué de la commune de LAGORD
 M. GUILBERT Eric, délégué de la commune de SAINT-PIERRE-D'OLÉRON
 M. INÈS Richard, délégué du canton de La Jarrie, excusé
 M. LAMOUREUX Pascal, délégué du canton de Saujon
 M. LANGLAIS Jean-Charles, délégué du canton de Pons
 M. LANNELONGUE Xavier, délégué du canton de La Jarrie, excusé
 M. LEDUC Neven, délégué du canton de Surgères, excusé
 Mme LYONNET Marcelle, déléguée du canton de Châtelailon-Plage, excusée
 M. MARTAIL Alain, délégué de la commune de DOMPIERRE-SUR-MER
 M. MICHAUD Régis, délégué du canton de Marans
 M. MOUTARDE Jean, délégué de la commune de SAINT-JEAN-D'ANGÉLY, excusé
 M. PELLETIER François, délégué du canton de Surgères, excusé
 M. PETITFILS Franck, délégué du canton de La Jarrie, excusé
 M. PHILBERT Patrick, délégué de la commune de NIEUL-SUR-MER, excusé
 M. PICOT Jean-Pierre, délégué du canton de l'Île de Ré, excusé
 M. REMPAULT Michel, délégué du canton de Marennes, excusé
 M. ROUSSEAU Jean-Yves, délégué de la commune de SURGÈRES
 Mme SIMON Nathalie, déléguée de la commune de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE, excusée
 M. VACHON Bernard, délégué du canton de Chaniers, excusé
 M. VALLÉE Gilles, délégué du canton de Tonnay-Charente
 Mme VALLIER Marie-Hélène, déléguée du canton de Jonzac, excusée
 M. VILATTE Gérard, délégué du canton de Châtelailon-Plage, excusé
 Mme VISSAULT Isabelle, déléguée du canton de Lagord, excusée

Madame Lydie DEMENÉ, déléguée du canton de Tonnay-Charente, est élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

M. le Président propose au Comité de reconduire le montant prévisionnel initial de travaux du programme GC 2021 pour le programme GC 2022, soit **3 000 000 euros TTC**.

En outre, M. le Président propose de conserver les conditions de la participation syndicale :

- La contribution des communes sera égale au montant des travaux TTC engagé par le SDEER.
- Les contributions des communes pourront être remboursées au SDEER, soit en une seule fois, soit en plusieurs annuités – cinq au maximum –, sans intérêts ni frais, avec une première annuité au cours de l'exercice suivant l'achèvement des travaux.

Il apparaît qu'environ deux projets sur trois font l'objet de remboursements différés, les autres faisant l'objet de remboursement immédiat.

Le SDEER devra financer le montant de la part des travaux faisant l'objet de remboursement différé des communes. Pour cela, M. le Président propose :

- de recourir à l'emprunt, en tant que de besoin, pour jusqu'à la moitié de cette somme, sur cinq ans (1 000 000 euros) ;
- d'autofinancer le reste de l'avance (1 000 000 euros).



LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1 - Adopte l'ensemble des propositions qui lui ont été faites concernant le programme Génie civil annexe 2022 (GC 2022) ;

2 - Décide que les participations financières des communes peuvent faire l'objet d'un remboursement après travaux, unique ou échelonné. Dans ce dernier cas, les conditions de remboursement sont les suivantes :

- par annuités sur une durée maximale de 5 ans ;
- sans intérêts ni frais ;

3 - Admet le principe d'un emprunt de 1 000 000 euros à rembourser sur cinq ans, à réaliser en tant que de besoin.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Pour copie certifiée conforme,
le Président,
François BRODZIAK*